

FRAIS D'HOSPITALISATION DE VOTRE SEJOUR

TARIFS JOURNALIERS

Tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2024

Ticket modérateur*

Médecine	954,89 €	190,98 €
Hôpital de jour	904,92 €	180,98€
Médecine Gériatrie	820,50 €	164,10 €
S.M.R (Soins Médicaux et de Réadaptation)	332,47 €	66,49 €
Forfait Journalier		20,00 €
Participation forfaitaire (actes médicaux > ou = à 120€)		24,00 €

Si vous êtes assuré(e) social(e) votre organisme de Sécurité sociale prend en charge en moyenne 80 % des frais d'hospitalisation. Le **ticket modérateur*** (part des frais non pris en charge par l'Assurance maladie) et le **forfait journalier** (montant national, dû pour chaque journée d'hospitalisation) sont à votre charge sauf si vous avez une mutuelle (présenter au bureau des admissions votre carte Vitale + attestation de prise en charge mutuelle à jour). **NB** : Si vous n'avez aucune couverture sociale, vous devez impérativement régler à votre sortie la totalité de vos frais d'hospitalisation.

Conditions de prise en charge par l'Assurance Maladie

(Voir page 11 du livret d'accueil)

Chambre particulière : le tarif journalier est de : **45,00 €**

NB : Ce tarif n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie.



Repas accompagnants :

Repas midi : **10,84 €**

Dîner : **10,84 €**



Copie du dossier médical :

Frais de gestion **5,00 €** puis **0.20€** par page

Supplément frais d'envoi postaux **3,00 €**

Envoi sur support DVD ou CD **15,00 €**

Radiographies contretype **3,00 €**

Radiographie sur support numérique **8,00 €**



Le service d'accueil et d'admissions situé en face du bâtiment de Direction est à votre disposition pour vous renseigner sur les conditions de prise en charge et règlement de votre séjour.

Coutances, le 23 avril 2024

La Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Coutances
Sandrine LAUXERROIS

